



TENNIS CLUB DE MARCQ

FICHE D'INSCRIPTION Saison 2020/2021

NOM : PRENOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

ADRESSE :

Tél fixe : Tél portable :

ADRESSE E-MAIL :

Je souhaite jouer en équipe en championnat de ligue : OUI NON

J'autorise les autres adhérents à consulter mes informations : OUI NON

J'accepte la diffusion de mes coordonnées afin de rencontrer d'autres joueurs : OUI NON

J'autorise les prises de vues, films pris dans le cadre du Tennis Club de Marcq : OUI NON

POUR LES MINEURS :

NOM et PRÉNOMS de la personne responsable :

Qualité :

ADRESSE :

Tél fixe : Tél portable :

Madame, Monsieur

sollicite son adhésion au TENNIS CLUB DE MARCQ.

Elle, il reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du Club et s'engage à s'y conformer (voir au verso).

A Marcq, le/...../ 202_..... Signature :

Pour les mineurs, signature de la personne responsable



TENNIS CLUB DE MARCQ

Adresse e-mail du club : tennisclubdemarcq78@outlook.fr

TARIFS Saison 2020/2021

INSCRIPTION POUR LA SAISON DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020 AU 31 AOUT 2021

Adultes et jeunes à partir de 18 ans

Adhésion + licence 110 €uros

Avec école de tennis 230 €uros

Enfants de 6 à moins de 18 ans

Adhésion + licence 90 €uros

Avec école de tennis 200 €uros

Réduction de 50% sur le 4^{ème} membre de la famille, cette réduction s'appliquant toujours sur le tarif le plus bas.

Ecole de tennis : 27 heures de cours par saison (soit 9 cours x 3 trimestre dans la mesure du possible)

Pour les enfants, les interclubs se déroulant le mercredi sont comptabilisés dans ces 27 heures (chaque mercredi comptant pour une heure).

Vous pouvez régler en plusieurs fois en précisant sur les chèques les dates auxquelles vous souhaitez qu'ils soient remis en banque. Si vos règlements ne nous sont pas parvenus maximum lors du premier cours de la saison, vous ne pourrez malheureusement pas y participer.

Pour toute absence aux cours, supérieure ou égale à 2 mois pour raison médicale, un remboursement des cours sera effectué au prorata temporis, sur présentation d'un certificat médical précisant l'inaptitude au tennis.



TENNIS CLUB DE MARCQ

REGLEMENT INTERIEUR (extrait)

Pour le bon déroulement des cours :

1 - Merci d'être ponctuel

2 – Etre en tenue de sport

3 – Merci d'avertir le professeur (Fabien BUSSER 06 66 61 94 88), en cas d'absence ou de retard. Pour les mineurs, merci aux parents d'appeler vous-mêmes le professeur.

La pratique d'une activité sportive entraîne une assurance obligatoire ou l'inscription à une Fédération Sportive. Cette souscription est faite par le Club. Pour se faire, il est indispensable de fournir un certificat médical (de moins de 3 mois à la date d'inscription) indiquant « l'aptitude à la pratique du tennis en compétition » ou une attestation pour le renouvellement de la licence, selon le dispositif législatif et réglementaire relatif au certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.

Chaque adhérent peut modifier ses coordonnées dans son espace licencié sur le site de la FFT des Yvelines, merci de veiller à bien les mettre à jour en cas de modification.

La réservation de court s'effectue sur le site internet de la ligue de tennis des Yvelines. Pour réserver un court, les 2 joueurs doivent être à jour de leur cotisation pour la saison en cours. Il est cependant possible et de façon exceptionnelle (1 fois par mois maximum) d'inviter 1 joueur extérieur au club. Les créneaux ne sont réservables que par bloc de 1 heure (avec 2 noms différents), rien ne vous empêche de prolonger votre rencontre si le court est libre l'heure suivante.

Il est impossible de réserver les courts sur les créneaux destinés à l'Ecole de Tennis. De plus, les matchs par équipe (quelques dimanches matin à l'automne et au printemps et quelques mercredis après-midi au printemps) sont prioritaires sur les réservations individuelles.

Toute personne qui assurera à titre gracieux le transport d'un adhérent mineur ou majeur pour les divers déplacements organisés dans le cadre du Club de tennis sera civilement déchargée de toute responsabilité ainsi que le Club.

Les dirigeants et les membres du bureau sont tous bénévoles et ne comptent pas le temps qu'ils donnent au Tennis Club de Marcq. En appliquant ce règlement sans réserve, vous ne ferez que les aider dans leur tâche.

NOM PRENOM

Reconnait avoir pris connaissance du présent extrait de règlement, lu et approuvé le

Signature :

(Signature des parents pour les mineurs)



TENNIS CLUB DE MARCQ

REGLEMENT INTERIEUR (extrait)

Pour le bon déroulement des cours :

1 - Merci d'être ponctuel

2 – Etre en tenue de sport

3 – Merci d'avertir le professeur (Fabien BUSSER 06 66 61 94 88), en cas d'absence ou de retard. Pour les mineurs, merci aux parents d'appeler vous-mêmes le professeur.

La pratique d'une activité sportive entraîne une assurance obligatoire ou l'inscription à une Fédération Sportive. Cette souscription est faite par le Club. Pour se faire, il est indispensable de fournir un certificat médical (de moins de 3 mois à la date d'inscription) indiquant « l'aptitude à la pratique du tennis en compétition » ou une attestation pour le renouvellement de la licence, selon le dispositif législatif et réglementaire relatif au certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.

Chaque adhérent peut modifier ses coordonnées dans son espace licencié sur le site de la FFT des Yvelines, merci de veiller à bien les mettre à jour en cas de modification.

La réservation de court s'effectue sur le site internet de la ligue de tennis des Yvelines. Pour réserver un court, les 2 joueurs doivent être à jour de leur cotisation pour la saison en cours. Il est cependant possible et de façon exceptionnelle (1 fois par mois maximum) d'inviter 1 joueur extérieur au club. Les créneaux ne sont réservables que par bloc de 1 heure (avec 2 noms différents), rien ne vous empêche de prolonger votre rencontre si le court est libre l'heure suivante.

Il est impossible de réserver les courts sur les créneaux destinés à l'Ecole de Tennis. De plus, les matchs par équipe (quelques dimanches matin à l'automne et au printemps et quelques mercredis après-midi au printemps) sont prioritaires sur les réservations individuelles.

Toute personne qui assurera à titre gracieux le transport d'un adhérent mineur ou majeur pour les divers déplacements organisés dans le cadre du Club de tennis sera civilement déchargée de toute responsabilité ainsi que le Club.

Les dirigeants et les membres du bureau sont tous bénévoles et ne comptent pas le temps qu'ils donnent au Tennis Club de Marcq. En appliquant ce règlement sans réserve, vous ne ferez que les aider dans leur tâche.

NOM PRENOM

Reconnait avoir pris connaissance du présent extrait de règlement, lu et approuvé le

Signature :

(signature des parents pour les mineurs)